

**E4A
TBPA**

SUJET

TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS

– Documents autorisés : Néant

– Matériel autorisé :

« Le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante. »

« Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

...sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices. »

Circulaire N° 99-186 du 16 novembre 1999 – B.O. N° 42 du 25 novembre 1999.

Nota : k€ = millier d'euros

M€ = million d'euros

Code épreuve		Durée : 3 H 00	Spécialité : BANQUE	
EXAMEN : BREVET PROFESSIONNEL	SUJET	Coefficient : 5	Épreuve : TECHNIQUES BANCAIRES PARTICULIERS	
		SESSION : 2008	N° du Sujet : 08AE4A	Page : 1/11

Vous venez d'obtenir brillamment votre diplôme du Brevet Professionnel de Banque et êtes nommé(e) au CREDIT GARDOIS, agence d'UZÈS.

Le portefeuille qui vous est attribué se compose essentiellement de clients de longue date, de bonne qualité.

Vous avez rendez-vous avec M^{me} Marthe DELBOIS.

Vous trouverez :

- en **annexes I.1 à I.3** : le dossier client de M^{me} DELBOIS,
- en **annexe II** : le dossier prospect de sa petite-fille, M^{lle} Manon DELBOIS,
- en **annexe III** : un extrait de la tarification en vigueur au CREDIT GARDOIS.

► **QUESTION 1** (5,5 points)

a) 1,5 point b) 0,5 point c) 1,5 point d) 1 point e) 1 point

■ **SITUATION**

Lors d'un entretien récent avec l'un de ses enfants, vous avez appris le décès de Monsieur Pierre DELBOIS à l'âge de 75 ans. Sa veuve, Marthe, souhaiterait obtenir quelques précisions au sujet des contrats d'assurance vie souscrits par le couple.

Pierre était titulaire d'un seul contrat, de type multisupports, à prime unique, souscrit il y a 7 ans pour un montant de 90 000 €. A son décès, ce contrat avait une valorisation nette de 160 000 €. Marthe en qualité de bénéficiaire de premier rang.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Évaluez le montant net devant être perçu par votre cliente à l'issue du traitement successoral du contrat d'assurance vie souscrit par son défunt époux.*
- b) *Au-delà de l'avantage commun à toute formule d'assurance vie en matière de transmission, le contrat souscrit par Pierre contenait-il un avantage particulier ?*
- c) *M^{me} DELBOIS envisage d'effectuer un versement complémentaire de 50 000 € sur son propre contrat à versements libres en euros. S'agissant d'un recyclage de fonds, des droits d'entrée de 1 % seraient accordés. A partir de l'**annexe I**, déterminez la valorisation de son contrat d'ici un an en tablant sur une stabilité du rendement à 4 %.*
- d) *Concernant son contrat, votre cliente avait ainsi rédigé sa clause bénéficiaire :
" mon conjoint, à défaut mes enfants pour parts égales, à défaut mes héritiers. "
Quelle attitude M^{me} DELBOIS peut-elle adopter ?*
- e) *Enfin, votre cliente vous avoue mal maîtriser les notions d'assurance vie et d'assurance décès. Expliquez-lui les principes de ces deux types de contrats.*

► **QUESTION 2 (5,5 points)**

a) 1 point b) 1 point c) 1,5 point d) 1,5 point e) 0,5 point

■ **SITUATION**

Monsieur Pierre DELBOIS était titulaire d'un PEA. A priori, après partage de l'actif successoral, les titres inscrits dans ce PEA devraient être attribués à sa veuve.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *M^{me} DELBOIS est également titulaire d'un PEA ouvert il y a quelques années principalement pour prendre date fiscale. Pouvez-vous conseiller l'inscription des titres reçus par succession dans ce PEA ?*
- b) *Rappelez à votre cliente les principaux titres éligibles au PEA.*
- c) *M^{me} DELBOIS a entendu son défunt mari parler des frais générés par la détention de ses titres et les opérations pratiquées sur son compte-titres. Elle s'interroge sur ces frais. Répondez à ses interrogations.*
- d) *Votre cliente perçoit déjà une petite retraite. Elle craint de voir ses revenus diminuer suite au décès de son époux et est à la recherche de revenus complémentaires. Elle vous interroge sur un renforcement du poste actions ou, au contraire, un investissement en obligations ? Que lui conseillez-vous ? Structurez et justifiez votre réponse.*
- e) *Précisez ce que l'on entend par " coupon couru ". De quoi s'agit-il ? Quel est le type de titres concerné ?*

► **QUESTION 3** (3 points)

a) 0,5 point

b) 2 points

c) 0,5 point

■ **SITUATION**

Depuis le décès de son époux, M^{me} DELBOIS héberge sa petite-fille Manon, fille de Gérard, afin d'avoir un peu de soutien. Elle souhaiterait "faire quelque chose" pour elle.

Manon n'est pas, à ce jour, cliente du CREDIT GARDOIS. Un extrait de son dossier prospect se trouve en **annexe II**.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Quels conseils pouvez-vous formuler à Manon dans ses démarches d'ouverture d'un nouveau compte et de fermeture de son compte actuel ?*
- b) *M^{me} DELBOIS vous interroge sur divers prospectus reçus par courrier et traitant d'assurances diverses. Dans ce domaine, quels sont les produits pouvant être proposés à Manon ?*
Selon vous, quelle importance revêt pour le CREDIT GARDOIS le placement de telles formules de services ?
- c) *Manon devrait bientôt s'installer et vivre en concubinage avec son ami. Cette information est-elle importante pour votre établissement ?*

► **QUESTION 4** (6 points)

a) 1 point b) 2 points c) 1,5 point d) 0,5 point e) 1 point

■ **SITUATION**

M^{me} DELBOIS vous confie son souhait d'aider sa petite-fille Manon dans l'acquisition d'un véhicule d'occasion d'une valeur avoisinant les 8 000 €.

A cette fin, elle prévoit de lui offrir une somme de 1 400 €. Le solde serait couvert par recours à un emprunt au nom de Manon qui désire s'engager pour la durée la plus courte possible.

Celle-ci prévoit, dans l'optique de sa prochaine installation avec son ami, de devoir assumer une quote-part de l'ordre de 400 € dans le paiement de leur loyer.

■ **TRAVAIL A EFFECTUER**

- a) *Quelles vérifications d'ensemble devez-vous effectuer lors de la mise en place de ce prêt ?*
- b) *À partir des annexes II et III, établissez le plan de financement respectant le souhait de votre cliente et les normes en vigueur au CREDIT GARDOIS. Détaillez votre raisonnement et précisez les caractéristiques du prêt. À ce stade du raisonnement, vous négligerez les frais.*
- c) *Pour ce type de financement, quelle garantie êtes-vous susceptible de recueillir ?*
- d) *Quelle serait l'étendue d'un cautionnement solidaire et indivisible ?*
- e) *Calculez le coût réel pour M^{elle} Manon DELBOIS. Quel est l'intérêt de cette opération pour le CREDIT GARDOIS ?*

DOSSIER CLIENT : M^me Marthe DELBOIS

Agence :	UZES
Numéro de compte :	0690956980 B
Type de compte :	Dépôt à vue
Date d'entrée en relation :	10/03/1975

IDENTITE	TITULAIRE A	TITULAIRE B
Nom Prénom Nom de jeune fille Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	DELBOIS Marthe HOUANT 30 août 1938 NIMES Française	
DOMICILE		
Adresse Depuis le Statut Téléphone Mobile Courriel	5, Place Albert 1 ^{er} 30700 UZES Mars 1975 Propriétaire 04.66.22.00.99	
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX		
Situation matrimoniale Régime matrimonial Personnes à charge Autres renseignements	Veuve Deux enfants : Gérard 48 ans, Viviane 45 ans.	
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession Employeur - adresse - activité Date d'entrée Revenus annuels Autres renseignements	Retraitée Depuis 1998 13 200 € nets annuels	
ETAT FCC – BDF ETAT FICP – BDF	Le 01/09/2008 : Néant Le 01/09/2008 : Néant	

DOSSIER CLIENT

(Suite)

Montants en euros au 01/09/2008

	Produit	Solde	Etablissement	TITULAIRE A ou/et B	Date d'ouverture
Compte a vue	DAV	1 200	CREDIT GARDOIS	A	03/1975
Placements bancaires	LDD	4 000	CREDIT GARDOIS	A	11/1990
	LEP	3 000	"" ""	A	03/1995
	Total	7 000			
Placements financiers	Assurance vie *	30 000	CREDIT GARDOIS-VIE	A	01/1998
	* : (valeur actuelle du contrat)				
	PEA liquidités	200	CREDIT GARDOIS-VIE	A	06/2002
Total		30 200			
Patrimoine immobilier	Désignation du bien		Valeur estimative	Encours de prêt	Propriété de A ou/et B
	Résidence principale		80 000	Néant	A
	Total		80 000	Néant	

Titres	Obligations :	Néant	SCPI :	Néant	Capital-risque :	Néant
	Actions :	Néant	Forêts :	Néant	Autres :	Néant
	PEA SICAV :	300	Bons de capitalisation :	Non		

Observations :

RELEVÉ DU PORTEFEUILLE-TITRES DU PEA DE M. DELBOIS

PORTEFEUILLE ACTIONS

VALEURS Code ISIN	Nombre	Coût d'achat moyen	Coût d'achat total	Cours du jour	Valorisation	± values potentielles
France Télécom FR0000133 308	52	20,39	1 060,28	20,01	1 040,52	- 19,76
Alcatel FR0000130 007	30	10,54	316,20	10,40	312,00	- 4,20
Société Générale FR0000130 809	82	135,01	11 070,82	136,45	11 188,90	+ 118,08
Peugeot FR0000121 501	44	62,95	2 769,80	61,52	2 706,88	- 62,92
Total FR0000120 271	102	61,14	6 236,28	64,42	6 570,84	+ 334,56
Lafarge FR0000120 537	54	133,66	7 217,64	135,54	7 319,16	+ 101,52
TOTAL			28 671,02		29 138,30	+ 467,28

DOSSIER PROSPECT: M^{lle} Manon DELBOIS

Agence : UZES

Numéro de compte :

Type de compte :

Date d'entrée en relation : 01/09/2008

IDENTITE	TITULAIRE A	TITULAIRE B
Nom Prénom Nom de jeune fille Date de naissance Lieu de naissance Nationalité	DELBOIS Manon 1 ^{er} juillet 1982 UZES Française	
DOMICILE		
Adresse Depuis le Statut Téléphone Mobile Courriel	5, Place Albert 1 ^{er} 30700 UZES Août 2008 Hébergée 06.22.11.99.66 manon.delbois@mustnet.fr	
RENSEIGNEMENTS FAMILIAUX		
Situation matrimoniale Régime matrimonial Personnes à charge Autres renseignements	Célibataire	
SITUATION PROFESSIONNELLE		
Profession Employeur - adresse - activité Date d'entrée Revenus annuels Autres renseignements	Analyste Informatique MEGA SPACE AVIGNON Informatique Octobre 2006 22 200 € nets annuels 1 537 € d'I.R. pour 2007	ACTUALISATION 2008
ETAT FCC – BDF ETAT FICP – BDF	Le 01/09/2008 : Néant Le 01/09/2008 : Néant	

EXTRAIT DE TARIFICATION « CRÉDITS »

EN VIGUEUR AU CREDIT GARDOIS

PRET PERSONNEL

Durée du prêt	Mensualité (hors ADI) pour 1 000 € empruntés
2 ans	44,55 €
3 ans	30,65 €
4 ans	23,72 €
5 ans	19,57 €

AUTRES CONDITIONS

Ratio prudentiel	Le CREDIT GARDOIS n'accepte pas de ratio d'endettement supérieur à 33 %.
Assurance	Coût assurance ADI : 0,25 € par mois, pour 1 000 € empruntés et par personne couverte.
Frais de dossier	1 % du capital emprunté ; minimum : 20 € ; maximum : 100 €
Divers	Le CREDIT GARDOIS n'accorde de prêt que par tranche indivisible de 100 €.